



Retrait de cautionnariat de contrat immobilier

Par **cora2004**, le **07/04/2009 à 18:18**

Bonjour, suite à ma séparation de mon ancien conjoint avec lequel j'ai acheté un bien immobilier auquel je suis toujours cautionnaire, je désirerais connaître les procédures auxquels je peux faire appel afin de ne plus l'être. A savoir que mon ex-conjoint demeure toujours dans le bien dit en attendant la vente de celle-ci. Le contrat a été fait en 2 parties dont une faite à mon nom puisque j'ai utilisé mon plan épargne logement et celle-ci est déjà terminée. La seconde partie a été faite sur le compte joint. Pourriez-vous m'envoyer un courrier type afin de faire une main levée pour ne plus être cautionnaire afin de ne pas être poursuivi en cas de non paiement de sa part. Je vous remercie d'avance pour vos renseignements. Cordialement.

Par **Upsilon**, le **07/04/2009 à 18:24**

Bonjour et bienvenue sur notre site. Si vous êtes caution d'une dette non encore remboursée, vous ne pouvez vous en dégager qu'avec l'accord du prêteur (la banque). A défaut, vous restez caution du prêt.